



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

18 NOV. 2021

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 16 novembre 2021 (convocation du 03 novembre 2021)**

Aujourd'hui seize novembre deux mille vingt et un à 18 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme Béatrice de FRANÇOIS à M. Gérard CHAUSSET, M. Stéphane MARI à M. Patrick BOBET, Mme Isabelle RAMI à M. Olivier ESCOTS, M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT

La séance est ouverte

AFFAIRE 2021/06/11P

**MARCHE DE PRESTATIONS D'ASSURANCE : ATTRIBUTION DU
LOT 3 FLOTTE AUTOMOBILES : AUTORISATION DE SIGNATURE**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la commande publique,

Les marchés de prestations d'assurance conclus en 2017 arrivent à leur terme le 31/12/2021.

Un appel d'offres ouvert a été lancé afin de désigner les nouveaux prestataires chargés d'assurer les biens immobiliers et les activités de la Régie METPARK.

Durée du marché : 48 mois à compter du 01/01/2022

Forme : accord-cadre sans montant minimum ni maximum

Allotissement : 3 lots

Lot 1 : responsabilité civile,

Lot 2 : dommages aux biens,

Lot 3 : flotte automobile.

A la date de remise des plis fixée au 07/09/2021, 3 candidats ont déposé une offre pour les lots 2 et 3. Aucune réponse n'a été reçue pour le lot 1. L'offre du lot 2 a été considérée comme inacceptable et rejetée pour ce motif.

Les lots 1 et 2 ont donc été déclarés infructueux et une consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert a été relancée.

Le lot 3 a été attribué par la commission d'appel d'offres réunie le 20/10/2021 au groupement GREAT LAKE / PILLIOT.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- autoriser M. le directeur général de METPARK à signer le marché attribué par la commission d'appel d'offres et tous les documents relatifs à leur exécution,
- inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de ce marché à l'article 616 sur les budgets 2022 à 2025.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 16 novembre 2021

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT